



SNUipp - FSU

Unitaires 10

Conseil supérieur des programmes: mais qui est le nouveau président ?

Il s'appelle Mark Sherringham. Il succède à Souâd Ayada.

Les deux sont profs de philosophie :

La seconde qui vient de partir du CSP est spécialiste de spiritualité et de philosophie islamiques. Ne cherchez pas, vous ne trouverez rien sur l'Ecole dans sa bibliographie. Mais elle s'est largement exprimée sur le sujet pendant 5 ans. *On a tous une opinion pourvu qu'on nous la demande.*

Le premier, Mark Sherringham, est un ancien inspecteur général de l'éducation nationale. En 2004 et 2005, il est conseiller pédagogique auprès du ministre de l'éducation nationale François Fillon, puis, de 2007 à 2009, auprès de Xavier Darcos. En 2008, il participe notamment à la réforme des IUFM, ainsi qu'au changement des programmes d'enseignement de l'école primaire. *« Il y aurait danger à ce que soient instaurées de telles instructions, qui, loin de contribuer à la réussite de tous les élèves, pénalisent de fait ceux qui ont le plus besoin d'école. »* (Le 6 mai 2008, 19 organisations, syndicats, mouvements pédagogiques, FCPE, CEMEA, Ligue de l'enseignement, OCCE etc ... demandaient au Ministre de l'Education nationale de suspendre son projet de programmes pour l'école primaire, pour en revoir profondément la conception et la rédaction)

En janvier 2020, Mark Sherringham a participé à la première session de formation de l'association «Créer son école», fondée par Anne Coffinier pour prodiguer des conseils juridiques et pratiques aux créateurs et directeur d'écoles privées hors contrat. (source Le Figaro 18/02/22)

Citation : *« La place de l'éducation à l'intérieur des pays qu'on n'ose plus qualifier sans réserve de « chrétiens » mais qui continuent de s'enraciner dans l'héritage culturel du christianisme a quelque chose de remarquable... Le christianisme en tant que civilisation, c'est-à-dire en tant qu'idéal culturel inscrit dans la réalité historique, est non seulement à l'origine du développement d'un ensemble complexe de conceptions, d'idées et de principes qui touchent autant les finalités et les contenus de l'enseignement que les méthodes pédagogiques, mais a aussi suscité directement la création d'un nombre impressionnant de réalisations pratiques et d'institutions d'enseignement que nous connaissons encore aujourd'hui malgré la laïcisation et la sécularisation de nos sociétés. »* (revue Commentaire, n°96, 2001)

Christian ROUSSEAU

Numéro
159
MARS
2022

CPPAP
1224 S 07094
ISSN
2263 - 679X

Imprimeur & Editeur
SNUipp-FSU AUBE
3 bis rue Voltaire
10 000 TROYES

Directeur de publication
Christian ROUSSEAU

10 Numéros par an
Prix unitaire de 0,80 €

Contact
3 bis rue Voltaire
10 000 Troyes
03-25-73-70-07

TROYES PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 18 mars 2022

É
D
I
T
O



SOMMAIRE

LEUR RÉUSSITE, NOTRE MÉTIER.
DONNEZ-NOUS LES MOYENS
DE BIEN LE FAIRE!



Edito	P1
Bilan Blanquer	P2-3
L'externalisation des missions de service public ou le siphonnage des moyens	P4
Le courriel et ses bonnes pratiques	P5
Une autre carte scolaire est possible	P6
Evaluation des animations pédagogiques	P7
Evolution des décharges de direction dans l'Aube	P8
Agenda administratif	



Fédération Syndicale Unitaire

#BILAN BLANQUER

ÉPISODE 1 :

UNE PROFESSION ABÎMÉE



⇒ **Des effectifs trop lourds** (21% de plus que la moyenne de l'OCDE).

⇒ **Des situations qui engendrent de la souffrance** (face à des situations explosives absence de formation continue, déstructuration

des RASED, manque d'AESH).

⇒ **Un collectif pédagogique atomisé**

⇒ **Des enseignant.es en manque de temps** (temps de travail estimé: 44h/semaine).

⇒ **La quasi disparition de la formation continue**

⇒ **Des stagiaires débordés**

⇒ **De plus en plus de contractuels**

⇒ **De moins en moins de possibilité de remplacement**

⇒ **Des enseignant.es de moins en moins soutenus**

#BILAN BLANQUER

ÉPISODE 2 :

DES INÉGALITÉS SCOLAIRES TOUJOURS PLUS FORTES



Le système éducatif français est l'un des plus inégalitaires de l'OCDE.

⇒ **Le resserrement sur les « fondamentaux »** génère une aggravation des inégalités scolaires.

⇒ **L'accumulation de**

dispositifs de suivi individualisés sur ou hors temps scolaire fait également partie du problème.

⇒ **Un cursus scolaire de plus en plus ségrégué** avec la polarisation du système éducatif : réforme de l'éducation prioritaire, réforme du lycée, Parcoursup, Etablissements publics locaux d'enseignement international (EPLI)...

⇒ **L'absence de traitement des conséquences pédagogiques de la crise sanitaire.**

⇒ **Un enseignement spécialisé sous-doté** (RASED incomplets, peu de départs en formation, missions détournées ou empêchées).

#BILAN BLANQUER

ÉPISODE 3 :

CRISE SANITAIRE : UNE GESTION CALAMITEUSE



⇒ **La farce du numérique du distanciel.**

⇒ **Des conditions de travail profondément dégradées** avec des protocoles sanitaires déconnectés de la réalité, un manque de matériel, des injonctions

ministérielles identiques...

⇒ **Une gestion en crise** : déclaration intempestives du ministre

en dehors des canaux de communications internes qui ont décrédibilisé ses agents, injonctions contradictoires, aucune anticipation dans les changements de protocoles.

⇒ **un manque criant de moyens** qui s'est encore aggravé avec la crise sanitaire.

#BILAN BLANQUER

ÉPISODE 4

UNE ÉCOLE BOULEVERSÉE DANS SA STRUCTURATION ET SA GOUVERNANCE



⇒ **Le pilotage autoritaire et le brouillage des compétences se cumulent**

(Etablissements publics de savoirs fondamentaux, loi Rilhac, expérimentation marseillaise, contrats locaux d'accompagnement,

cités éducatives...).

⇒ **La formation devient un nouveau levier de contrôle et de management** (directeurs d'INSPE nommés par le ministre, création d'un école académique de formation continue, incitation à l'engagement des formateurs dans des missions d'encadrement, participation des conseillers pédagogiques à l'évaluation des écoles).

⇒ **La liberté pédagogique mise à mal** avec 14 guides et vademecum produits qui écrasent les programmes, d'abord par leur densité mais aussi parce qu'ils sont érigés en textes quasi officiels.

⇒ **Verticalité et mépris** en considérant les professeurs comme des fonctionnaires exécutants et en orientant systématiquement l'opinion publique contre les enseignant.es.

#BILAN BLANQUER

ÉPISODE 5

DES PERSONNELS PE ET AESH MALMENÉS: SALAIRE ET DROITS



⇒ **Le déclassé salarial des PE se poursuit**

avec une rémunération inférieure de 35% à celle des autres cadres de la Fonction Publique. De plus, le gel du point d'indice depuis 2010 fait

que les PE ont perdu l'équivalent d'un mois de salaire en 2022 par rapport à 2010.

⇒ **Un manque d'attractivité avéré.**

⇒ **Les droits des personnels restreints** avec les « nécessités de service »: impossibilité de travailler à temps partiel pour convenance personnelle, de prendre une disponibilité, faible mobilité vers les autres fonctions publique, difficultés des mutations interdépartementales...

⇒ **Des AESH méprisés**: absence de formation, salaires indécents, PIAL...

⇒ **Transformation de la loi Fonction Publique** avec la quasi



-parition des commissions administratives paritaires (CAP) et le manque de transparence qui en découle.

#BILAN BLANQUER

ÉPISE 6

UNE CONCEPTION
EXCLUANTE DE LA
LAÏCITÉ ET DES
VALEURS DE L'ÉCOLE



⇒ **Une laïcité dévoyée**, loin principe de la liberté de croire ou ne pas croire; suppression de l'Observatoire de la laïcité; campagne d'affiches envoyée dans

les écoles à côté de la plaque.

⇒ **Ajustement du programme de l'EMC** qui se rapproche plus de l'Education civique.

⇒ **Égalité filles garçons: beaucoup d'annonces et peu d'actions.**

⇒ **Un ministre contre l'écriture inclusive** qui vise à transmettre l'égalité par le langage.

⇒ **Un ministre guidé par son idéologie** avec une accusation récurrente d'« islamo-gauchisme » ou de « wokisme » des enseignants, pseudo concepts popularisés notamment par l'extrême droite. Lui-même défend une image ultra-libérale et réactionnaire de l'école et de la société.

LE BILAN DU SÉNAT

Le Sénat fait un bilan de la politique de notre directeur d'école de commerce et, par ailleurs, ministre de l'Éducation Nationale.

Petit florilège très subjectif de quelques éléments d'un bilan réalisé par les amis politiques de notre ministre : extraits du « Bilan des mesures éducatives du quinquennat ». *En italique nos commentaires.*

Le taux de scolarisation à deux ans qui avait atteint 35% est descendu à 9%.

À la rentrée 2021, près de 90 % des grandes sections de maternelle de REP + et 50 % de ces classes en REP sont dédoublées.

Les élèves étaient en moyenne 22,1 en REP + et 22,7 en

REP par classe de grande section à la rentrée 2020 ; ils sont désormais respectivement 15,1 et 18,6 à la rentrée 2021. Pour les CP, 12.5 et 12.5, pour les CE1 12.6 et 12.8. *A noter qu'une organisation par classe d'âge serait la règle. Avant le dédoublement il n'y aurait que des répartitions par classe d'âge dans les écoles maternelles ce qui permettrait aux rapporteurs de comparer les effectifs avant le dédoublement et ceux d'après. Absurde.*

Les enseignants de REP utilisent de manière très significative et davantage que leurs collègues hors éducation prioritaire des pédagogies alternatives : 60 % des enseignants en REP déclarent recourir à la pédagogie Montessori et 59 % à la pédagogie Freinet, contre respectivement 43 % et 41 % pour l'ensemble des enseignants... *déclarent certes, mais dans les faits ... ?*

Les rapporteurs notent que **le déploiement de cette politique s'est fait dans un contexte d'un accompagnement fort des enseignants** : Ainsi, les enseignants de classe de CP dédoublée ont pu bénéficier de 6 heures de formation consacrées exclusivement au niveau de CP... *Nous apprenons au passage que 6 heures de formation c'est un accompagnement fort !! Probablement réalisé par des experts en enseignement de classes dédoublées.*

« **Le budget conséquent n'a pas permis une inversion franche des difficultés scolaires rencontrées par les élèves de REP et REP +. L'effet est faible en classe de CE1 cette année.** Comme le souligne la DEPP, « l'impact positif de la réduction des classes en REP + sur les progrès des élèves est surtout visible en CP et subsiste en CE1 sans effet supplémentaire »

La dépense par élève du primaire en France **reste inférieure de 9 % à la moyenne de l'OCDE** »

<http://www.senat.fr/rap/r21-543/r21-54310.html#fnref17>

« L'objectif que l'on a fixé c'est 100 % de réussite en CP » JM Blanquer, séminaire « 100% de réussite en CP » organisé par le MEN en juin 2017. *5 ans plus tard ... respect ! Bravo Jean_Michel!*

Christian ROUSSEAU

L'EXTERNALISATION DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC OU LE SIPHONNAGE DES MOYENS

496 800 euros, voici le montant d'une des commandes passées par le ministère de l'Education nationale en 2020 pour « Eclairer les missions d'enseignant » ou plus précisément « Réfléchir aux grandes tendances de l'évaluation du marché du secteur de l'enseignement » d'après le directeur associé de Mac Kinsey France (pôle secteur public), cabinet de conseil privé très prisé par notre gouvernement actuel. Interrogé par la sénatrice madame Assassi sur les résultats concrets de cette mission d'évaluation, le directeur est incapable de donner des réponses claires et précises.

496 800 euros : Pour quels résultats ?

Avec **496800 euros**, le ministère aurait pu acheter 1600 purificateurs d'air à installer dans les services de restauration scolaire, lieux importants de propagation du virus ou fournir 1 million de masques FFP2, comme l'avait promis monsieur Blanquer, alors qu'en réalité, nous n'en sommes qu'à la fourniture de 20% de la promesse. Avec cette somme, combien d'enseignants pourrait-on embaucher ? Combien d'AESH ?

La ministre de la transformation de la Fonction publique, interrogée à son tour, sur les résultats de cette mission à **496 800 euros**, se défend en affirmant qu'elle n'était pas nommée quand l'appel d'offre a été lancé. Donc nous n'aurons pas de réponse précise à la question pourtant simple de la sénatrice.

Et c'est bien là le gros souci : Ni l'une, ni l'autre, ni personne aujourd'hui ne peut répondre aux questions simples de la sénatrice.

Depuis l'ancien régime, l'Etat français a toujours eu recours à des délégations privées.

Mais depuis ces dernières années et notamment sous ce gouvernement (bien avant la crise sanitaire) le recours aux conseils de ces cabinets privés a explosé : une immense partie du budget du fonctionnement de l'état part vers le secteur privé. Quelle part budgétaire exactement ?

Quels sont les problèmes soulevés par ce désengagement de l'état de ses missions de service publique? Il y a déjà un grand flou entre le privé et le public , quelles influences réelles ont ces cabinets privés sur les orientations des services publics en général ? Quelle utilisation précise est faite de cet argent public ?

Une première « réponse » gouvernementale vient de tomber : 26,79 millions d'euros ont été transférés aux cabinets de conseils privés depuis mars 2020 pour les prestations de conseils demandés par le seul ministère de la santé.

Combien de millions d'euros d'argent public destiné au ministère de l'Education nationale a-t-il été siphonné pour les conseils fort onéreux de ces cabinets privés ? A quoi servent ces prestations ? Quelles sont les natures précises de ces contrats ? Ne peut-on pas avoir recours à l'expertise des services publics eux-mêmes ?

Le 15 mars une commission d'enquête menée par des sénatrices/sénateurs, concernant l'influence des cabinets conseils privés rendront leur rapport.

Souhaitons que ce rapport puisse apporter quelques réponses plus précises à toutes les questions qui se posent et ceci avant les élections présidentielles.

Caroline Laborde



**REPENSER L'ÉCOLE
AVEC CELLES ET CEUX QUI
LA FONT AU QUOTIDIEN.**

C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?

 **SNUipp
FSU**
DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE



LE COURRIEL ET SES BONNES PRATIQUES

Cela fait environ 15 ans que notre administration et nos supérieurs hiérarchiques communiquent avec nous essentiellement par mail et il leur a fallu tout ce temps pour, ENFIN ! nous rédiger un beau « Guide des bonnes pratiques ».

On y apprend qu'un mail n'est pas fait pour « taper la discute » mais pour transmettre du contenu. Il faut donc faire attention à son utilisation et y réfléchir à 2 fois avant de l'envoyer.

Il faut savoir qu'on distingue 4 types de mail :

Le mail « flamme » qu'on utilise à chaud, bien énervé, pour enguirlander avec des injures et autres camouflets, en majuscules, parfois en rouge et ponctué de multiples point d'exclamation !!!!!

Le mail « ping pong » dans lequel on utilise le « répondre à tous » pour répondre au message, ou pas, et dont on profite pour lancer une conversation sur un tout autre sujets. Vous savez, ces fils de discussions dans lesquels on est perdu et où on ne sait plus de quoi on parlait au départ.

Le mail « d'échanges répétés des versions d'un document », alors là, c'est de la haute voltige. Chacun met son grain de sel dans le dit document, oublie d'enregistrer les modifs ou ne les signale pas par une couleur ou autre moyen et au bout du compte, on a un document pas forcément abouti avec les ajouts de chacun (mes col-



lègues du SNUipp savent de quoi je parle..)

Le mail « d'évitement » : alors celui là, il est bien pratique quand même quand on ne veut pas parler d'un problème avec une personne ou pour rejeter la faute sur elle.

Quand on sait ça et qu'on a bien réfléchi à qui on écrit et pourquoi, il faut veiller à faire très attention lors de sa rédaction :

1° L'objet : très important, c'est ce qui incite à ouvrir le message et à s'intéresser au contenu, ou à le mettre à la corbeille par accident. Il doit être précis et concis pour s'assurer que le destinataire sache de quoi ça parle avant d'ouvrir. Par exemple quand vous lisez « animations pédagogiques » dans l'objet d'un mail que vous recevez sur votre boîte pro, et bien là, vous savez, et du coup vous évitez de l'ouvrir ou vous l'effacez par inadvertance. Avant, jadis, naguère quand on recevait un courrier par la poste, on était bien obligé d'ouvrir l'enveloppe pour savoir de quoi il s'agissait et c'était la surprise, avec le mail on sait, mais il faut vivre avec son temps, n'est-ce pas ?

2° Le ou les destinataires : réfléchir encore si le mail est le moyen de communication le plus approprié avec la collègue que je croiserai dans 2 heures en récréation, bien vérifier que je m'adresse à la

bonne personne, l'écriture intuitive nous joue parfois des tours...et surtout, envoyer le message qu'à la personne concernée, inutile de mettre en copie toute l'équipe, ou toute les écoles de la circonscription (vous voyez toutes et tous de quoi je veux parler) pensez à Utiliser les fonctions CC ou CCI , à condition de savoir à quoi ça sert bien sûr.

3° La rédaction du message : N'oubliez pas le petit mot magique « Bonjour » et une petite formule de politesse ou de bienveillance à la fin, ça ne mange pas de pain. Et pour finir, avant d'appuyer irrévérablement sur la touche envoi, relisez votre message, il pourrait y avoir des fautes (l'écriture intuitive toujours) et n'oubliez pas la pièce jointe le cas échéant, ça nous arrive à tous régulièrement et n'abusez pas de ces PJ, grande source de pollution, comme notre administration (faites ce que je dis mais pas ce que je fais).

4° A quel moment envoyer un courriel professionnel ? On a tendance à penser qu'on peut envoyer un mail à n'importe quelle heure, quand on y pense, quand on a le temps, la nuit pour les insomniaques puisqu'on ne dérange pas immédiatement la personne comme au téléphone. Sauf que nous sommes de plus en plus à être équipés de smartphone, que cet appareil très intelligent nous notifie à longueur de journée la réception de messages en tout genre et que si on le regarde, c'est trop tard, on a vu le mail pro qui est arrivé, on n'a pas envie de l'ouvrir parce que c'est dimanche, ou la nuit ou en plein repas de famille, mais c'est plus fort que nous, on le lit et on se gâche le reste de la journée. C'est difficile de trouver le bon moment mais on pourrait avoir des règles simples comme on évite le weekend et les vacances, ce serait déjà pas mal.

Pour finir, quand on reçoit un mail, parfois, il faut y répondre et là encore il faut y réfléchir à deux fois. A quel moment je réponds ? Qu'est ce que je réponds ? Ai-je bien tous les éléments ? A qui ? dois-je répondre immédiatement ? Est-ce qu'un coup de fil ne serait pas plus simple et plus convivial ?

Sans être dans le « c'était mieux avant » il faut s'interroger sur ce que les sociologues appellent L'immédiateté télécommunicationnelle.

« En quelques décennies, le temps semble avoir rétréci, comme s'il s'était comprimé sous le coup de son accélération. Les choses vont plus vite, les délais sont plus courts, les flux sont tendus et les gens pressés. Le pli a d'abord été pris dans la sphère économique et dans l'activité professionnelle. Mais cette accélération du temps par le biais des technologies de communication touche désormais tous les domaines de la vie, et en particulier la vie privée des individus. » (Francis Jauréguiberry sociologue)

A méditer

Nathalie SCHUK

UNE AUTRE CARTE SCOLAIRE EST POSSIBLE

Cette année, ça marche!

Avec les documents préparatoires à la carte scolaire, en appliquant des choix différents, on peut faire une autre répartition des emplois dans notre département.

Il y a actuellement 396 classes maternelles, 17 dispositifs TPS, 831 classes élémentaires, 26 ULIS et 1 dispositif d'autorégulation. Soit 1271 classes.

Si on définit les seuils ainsi :

- 18 élèves par classe en REP+
- 20 élèves par classe en EP et dans les écoles des quartiers prioritaires de la ville et dans les écoles rurales actuellement identifiées comme ayant des besoins particuliers
- 24 élèves par classe dans les autres écoles

On arrive (mathématiquement) à : (présentation selon les fichiers fournis)

- 86 classes en écoles maternelles
- 480 classes en écoles primaires

- 117 classes en RPID
 - 421 classes en EP et écoles à besoins particuliers
 - 142 classes en écoles élémentaires
 - on ne touche pas aux ULIS et dispositif d'autorégulation
- Soit 1273 classes !

C'est largement faisable, c'est vraiment une question de choix, de volonté de ne pas rentrer dans les priorités ministérielles qui n'assurent aucune équité, qui ne sont pas financées et donc amènent à déséquilibrer les moyens, à diviser la profession et j'en passe...

En plus de notre contre-proposition de carte scolaire, on peut ajouter :

« En matière de choix, il n'y a pas que la répartition des postes pour créer des classes qui importe. Si depuis 10 ans le nombre total des emplois enseignant du département a augmenté de 4,48%, celui des emplois « hors la classe » a lui bondi de 31,80% ! Et encore, les décharges accordées pour la gestion des PIAL ne sont pas comptées...

Et même si certaines missions nécessitent effectivement des moyens, nous contestons vivement cette habitude prise de créer des postes de gestion avec les moyens enseignants du premier degré ! »

Gaëlle Chable

Une autre carte scolaire est possible !



Avec les documents préparatoires à la carte scolaire, avec l'enquête que vous avez remplie, en appliquant des choix différents, nous avons calculé qu'on pouvait faire une autre répartition des emplois dans notre département.

On peut définir les seuils ainsi :

- **18 élèves par classe en REP+**
- **20 élèves par classe en EP et dans les écoles des quartiers prioritaires de la ville et dans les écoles rurales actuellement identifiées comme ayant des besoins particuliers**
- **24 élèves par classe dans les autres écoles**

C'est faisable avec la dotation de 8 emplois, c'est vraiment une question de choix, de volonté. Les priorités ministérielles n'assurent aucune équité, ne sont pas financées et donc amènent à déséquilibrer les moyens, à diviser la profession.

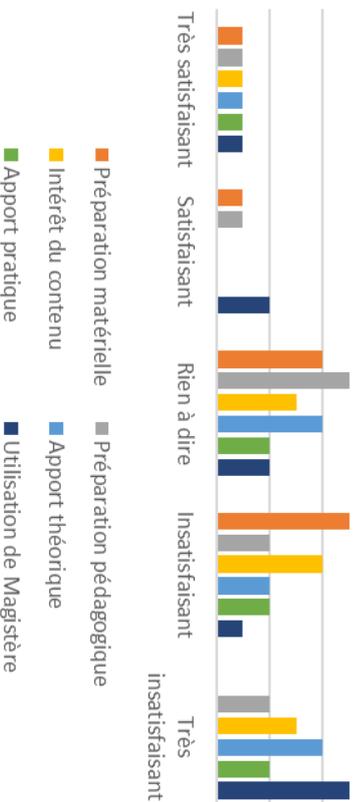
EVALUATION DES ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES

La section départementale du SNUipp-FSU de l'Aube a lancé une consultation en ligne et vous livre ici les premiers résultats. Les premières tendances démontrent surtout que les répondants ont un regard assez négatif sur les animations pédagogiques...

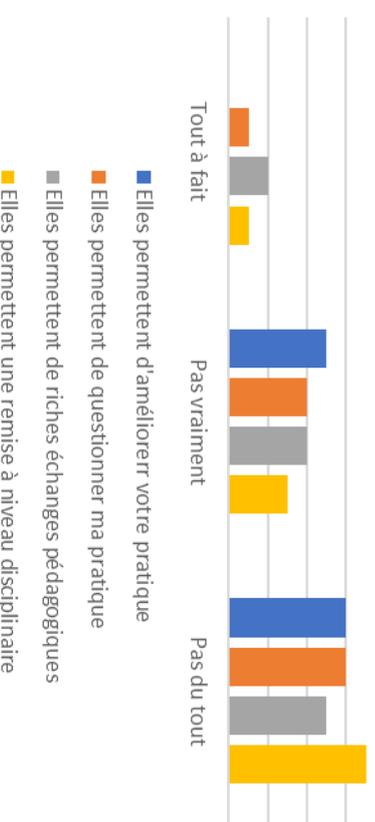
LES ÉLUS RENDENT COMPTE



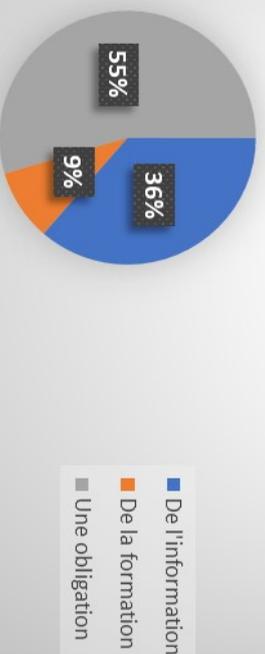
Votre avis sur les animations pédagogiques



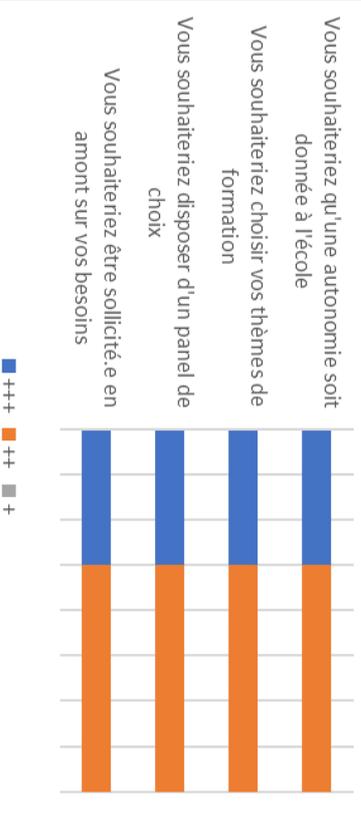
Sur les constellations:



Les animations pédagogiques sont selon vous :



Vos propositions sur les animations



VOUS AUSSI, DONNEZ VOTRE AVIS SUR LES ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES!

<https://10.snuipp.fr/spip.php?article2004>





ÉVOLUTION DES DÉCHARGES DE DIRECTION DANS L'AUBE

Sont comptabilisées les classes maternelles, élémentaires, dispositifs « moins de 3 ans ».

Nombre de classes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13 et +
Décharges 2021-2022	6 jours / an	12 jours / an		0,25			0,50			0,75		1	
Décharges rentrée 2022	6 jours / an	12 jours / an		0,25	0,33		0,50			0,75	1		



A VOS AGENDAS !

A VOS AGENDAS !

Demande d'exercice à temps partiel - rentrée scolaire 2022-2023

Date limite au 31 mars 2022

Mouvement complémentaire par exeat-ineat - Rentrée scolaire 2022

En ce moment !

Attention à bien vous renseigner sur les dates des demandes d'ineat fixées par les départements d'accueil

Liste d'aptitude pour l'accès à l'emploi de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée au titre de l'année 2022

Date limite 23 mars 2022

Compte Personnel de formation Personnels enseignants 1er degré

Date limite au 4 avril 2022

Détachement des personnels enseignants du premier degré et des PsyEN hors Education Nationale

Date limite 31 mars 2022

Contact

3 bis rue Voltaire
10 000 Troyes

03-25-73-70-07

snu10@snuipp.fr

Blog

<http://10.snuipp.fr>

Réseaux

Facebook Twitter



Infos

Ce journal est édité par la section du SNUipp-FSU Aube. Il est financé par les cotisations de ses adhérents.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. (Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Contactez-nous.

AUTRES INFOS ADMINISTRATIVES

Congé de proche aidant

Le congé de proche aidant permet de cesser temporairement son activité professionnelle ou de travailler à temps partiel pour s'occuper d'un proche handicapé ou en perte d'autonomie particulièrement grave. L'agent en congé perçoit une allocation journalière de proche aidant (AJPA). À la fin du congé, l'agent est réintégré sur son poste.

L'administration ne peut pas refuser ce congé.

Congé de présence parentale

Les modalités d'attribution du congé de présence parentale sont modifiées pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi que les contractuel·les.

Contactez le SNUipp-FSU Aube pour toute question.

Statistiques permutations nationales

- Nombre de participant·es : **17 462** (17 179 en 2021 et 16 238 en 2020)
- Mutations réalisées : **3 570** (3 614 en 2021 et 3 790 en 2020)

Ces chiffres ne tiennent pas compte du mouvement POP.

Alors que le nombre de candidats au mouvement interdépartemental augmente, **le nombre de collègues muté·es, lui, continue de baisser**, tout comme le taux de satisfaction globale. Il est de **20,44%** (il était de 21.03 % l'an dernier, 23.34 en 2020, 23.47 % en 2019, 23.69 % en 2018, 23.93% en 2017...).

Toujours aucune transparence pour les collègues

Pour la troisième année, seuls les chiffres du MEN sont disponibles et ces données sont lacunaires. Pour autant, les barèmes minimums mis sur le site du ministère ne sont d'aucune utilité pour les collègues et ne contribuent absolument pas à rendre transparente cette opération administrative.